

<u>DÉROULEMENT DE LA FORMATION</u> À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

<u>DÉROULEMENT DE LA FORMATION AU PERMIS B</u>

1. Avant l'entrée en formation vous effectuerez une évaluation de niveau. Cette appréciation permet l'estimation du nombre d'heures de conduite nécessaires à votre formation pratique. Cette formation sera d'au moins 20 heures pour la catégorie B.

L'évaluation se fait sur simulateur.

Le contrat de formation commence lorsque cette évaluation a été réalisée. Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties

Vous pouvez vous former en alternant la formation théorique et la formation pratique.

2. Votre formation théorique

Les tests sont effectués sur vidéo :

- Des tests individuels en salle tous les jours aux heures d'ouverture du bureau, chaque test comprend 40 questions auto-corrigées.
- Des tests de code sur notre site partenaire 'code rousseau 'avec un suivi personnalisé. (la secrétaire a un visuel sur toutes vos séries de test réaliser)
- Un livre de code vous est remis à l'inscription. Tout sera mis en œuvre pour vous présenter dans les meilleurs délais si vous avez le niveau requis.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.



Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression.

Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Conditions de Passage des Épreuves Théoriques

1. Inscription et Préparation

1. L'EXAMEN THÉORIQUE:

- L'âge requis est de 15 ans minimum dans le cadre de la Conduite Accompagnée et 17 ans pour une formation traditionnelle au permis B ou Conduite Supervisée.
- L'examen est organisé par des organismes privés agrées par L'État.
- Le candidat est soumis à 40 questions et répond sur tablette individuelle
- Certaines questions sont sous forme de vidéo ce qui demande d'être attentif comme en situation de conduite
- Le résultat : il faut au minimum 35 bonnes réponses (soit 5 fautes maximum) pour réussir l'examen du code.

Le résultat vous est transmis par mail 24 à 48h après

- Vous pourrez vous présenter à l'examen pratique 48 h après
- Le code est valable 5 ans.



Afin de se préparer à l'examen théorique, l'élève doit être inscrit dans notre établissement conformément à la réglementation en vigueur. L'inscription implique la fourniture des documents nécessaires, tels que :

- Pièce d'identité valide
- Justificatif de domicile et/ou attestation d'hébergement et pièce d'identité de l'hebergeur.
- Photo d'identité récente
- Assr2/ Journée d'appel

Une fois l'inscription validée, l'élève bénéficieras de son numéro NEPH: Numéro d'enregistrement préfectoral harmonisée.

L'élève bénéficieras d'une formation théorique dispensée sous forme de cours collectifs disponible pendant les heures de bureaux,chaque début d'heure du Mardi au Vendredi de 11h à 14h et de 15h à 19h, Le samedi de 11h à 14h et de 15h à 18h.

et/ou en ligne, en fonction de l'organisation interne de l'auto-école.

Des exercices et tests d'entraînement sont proposés pour garantir l'acquisition des connaissances et l'évaluation du niveau de l'élève. (partenaire avec le code rousseau)

2. Conditions d'Accès à l'Examen Théorique

L'accès à l'examen théorique est conditionné par les critères suivants :

- L'élève doit avoir suivi un minimum d'heures de formation théorique définie par l'auto-école.
- L'élève doit avoir réussi les tests blancs internes avec un taux de réussite minimal requis, attestant de la préparation suffisante pour l'examen.
- L'auto-école évalue la progression de chaque élève et valide son inscription à l'examen lorsque celui-ci est jugé prêt.

3. Inscription à l'Examen Théorique

L'auto-école procède à l'inscription de l'élève à l'examen théorique via les canaux officiels, notamment la plateforme de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés), ou par l'intermédiaire d'un centre agréé tel que La Poste, SGS, Pearson Vue, Bureau Veritas Dekra etc.

Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.



Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Edito - Especia Protocolo Reference Protocolo	CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H) N° : SÉRIE						EXEMPLAIRE ADMINISTRATION					
Minosina de l'Écologie, de l'Écologie	Date: Centre:							N° de département :				
the Development streets of to the terminal									de l'évaluation de l'épreuve en circulation			
Délégation à la Sécurité	Mme, Mille, M./0: (1) Rayer his membrus inselbes norm de neasonare sow du norm d'useg est y a feur. Prénom: Prénom:											
et à la circulation Routières	Catágorie de permis sollicitée :			в	Bt 🗀	EB 🗀	c	EC	0	ED (
Atteste de la réussite à	l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le	r; [la								
				déjà t	tulaire des	catégories de	permis :					
☐ régularisation 〔	dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code	de la Ro	ute) N° du	permis :	1[, 1	1	. 1 .	v 1		
Résultat d'examen (entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)		Codes specifiques :					Cl					
							Signa	Signature :				
FAV	ORABLE	106 jusqu'au			11	11 20	(>				
	SOME DESCRIPTION OF THE PARTY O				-1	"	1					
INSI	JFFISANT	Vaut titre de condu					\vee					
		Visite médicale valid	le jusqu'a	u :	11-4	17/1						
Page 1	n mené à son terme!	Autres codes :										
Examen no					-		Marian Carantaga					
		I		Níve	aux d'apr	préciation						
	llan des compétences		E	Nive	aux d'app	oréciation 2	3		mile como	ience		
	llan des compétences	of malfalote so	777	Nive	aux d'app		3		mie consi lu risque	ience		
	illan des compétences Company	at maltriger ac	777	Q Nive	aux d'app		3			lence		



L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous aller devoir faire :

réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ; suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;

réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;

procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;

appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;

adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;

faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables. L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Conditions de passage

Les pièces à fournir pour passer l'examen sont, Carte d'identité, Passeport, permis de conduire pour un second permis, titre de séjour, Les examens pratique et théorique se déroulent du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, pour la théorie certains centres sont ouverts le samedi. L'accompagnement à l'examen théorique peut être possible sur demande (voir les conditions au bureau).



<u>DÉROULEMENT DE LA FORMATION</u> <u>A LA CATEGORIE « A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE</u>

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au- delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs. Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite. Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.



Lorsque vous obtiendrais votre code MOTO et que l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					美国的		
		0	1	2	3	Autonomie conscience du ri		
Connaître et	maîtriser son v	éhicule			a ayel	1		The same of
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes							-	
Appré	hender la route							
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route	avec les autre	s usagers	PAN S					
Communiquer avec les autres usagers	SE 18		OTHER TOTAL			0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0.5	0,5
Maintenit les espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-tota	их			Fall III			
Courtoisie			-1					
	Tota	l général		-W-in-				



<u>DÉROULEMENT DE LA FORMATION</u> À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** pour suivre une formation pratique de **8 heures au moins** assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal **est présent lors de la dernière séquence de la formation (**Séquence 5**).**

La durée de la formation à la conduite des Séquences 2 et 5 est de 6 heures au moins.

Tout dépassement de la durée totale de 8 h minimum requiert l'accord express de l'élève, de l'un de ses parents au moins ou de son représentant légal, s'il est mineur.

- Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret.
- Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.
- Vous devez être en possession des équipements réglementaires.

La formation pratique est constituée de trois phases :

- Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite. Durée : 30 minutes
- Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation. Durée minimale : 1 heure
- Séquence 3. Code de la route. Durée : 30 minutes
- Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique. Durée minimale : 3 heures
- Séquence 5. Sensibilisation aux risques. Durée minimale : 1 heure

Avec le permis AM option cyclo On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).